

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 2 décembre 2021**

**Rapporteur :  
Monsieur Didier LEROY**

**N° 12**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 08/12/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/12/2021 (accusé de réception du 07/12/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Association Ulamir e Bro Glazik  
Avance sur subvention 2022**

**Afin de permettre à l'association de financer ses dépenses de fonctionnement dès le début de l'année 2022, il est proposé au conseil communautaire de verser une avance sur la subvention de fonctionnement 2022 égale au tiers du montant de la subvention inscrite en 2021, soit 63 000 €.**

**\*\*\***

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la présidente à verser, à l'association Ulamir, une avance sur la subvention de fonctionnement 2022, d'un montant de 63 000 € (ligne budgétaire 422.6574.7102).